

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 février 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-02-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de février de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Yvon Robert a motivé son absence.

Rs.2015-02-024

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 02 février 2015 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.4 Autorisation à la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC d'Acton.
- 5.5 Résolution pour autoriser la firme EXP à déposer une demande d'autorisation au MDDELCC pour le projet du prolongement de la rue Pelchat, phase II;
- 5.6 Résolution relative à une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour la phase II de la rue Pelchat.

REPORTER :

L'item 5.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2015-02-026

DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites;

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 07 juin 2015, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-027

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2015-2016.

Attendu que pour une 8^e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2015-2016;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2015-02-028

DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE (CDRN), AU PROJET DE CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU FOUILLE-ROCHE GRIS.

Attendu que la Corporation de développement de la rivière Noire a déposé (CDRN), auprès de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), le projet de caractérisation de l'habitat du fouille-roche gris;

Attendu que ce projet vise à inventorier la rivière Noire ainsi que certains de ses affluents afin de confirmer la présence de fouilles-roches gris dans le but de caractériser ses habitats et éventuellement les aménager. Des inventaires seront donc réalisés dans le but premier de valider la présence de l'espèce et du même coup, de caractériser précisément l'habitat du fouille-roche gris, localiser des frayères potentielles (sites de reproduction et de ponte) et décrire la faune ichtyologique sympatrique (les espèces de poissons vivant dans le même habitat);

Attendu que la Ville d'Acton Vale se trouve sur le territoire de la Montérégie et qu'à cet égard, la Corporation de développement de la rivière Noire sollicite le soutien de la ville;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) dans ses démarches pour le projet de caractérisation de l'habitat du fouille-roche gris. Cependant, la ville ne déboursera aucune somme pouvant être nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-029

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LA TENUE DE LEUR 47^E GALA, AINSI QU'UNE DEMANDE DE RÉCEPTION CIVIQUE.

Attendu que les Chevaliers de Colomb préparent leur 47^e Gala afin d'honorer les dix « Chevaliers Mérite » qui aura lieu le 13 juin 2015;

Attendu que ces derniers sollicitent la Ville pour une aide financière afin de souligner le travail des bénévoles qui œuvrent beaucoup dans la Chevalerie auprès des Valois;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la Ville, afin que cette dernière accueille un groupe d'environ trente personnes pour une réception civique à l'Hôtel de Ville, le samedi 13 juin 2015 à 17 h 00;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, aux Chevaliers de Colomb, à titre d'aide financière;

D'autoriser une dépense d'un montant ne devant pas excéder 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-493, afin de tenir le 13 juin 2015 une réception civique tenue dans le cadre de ce gala.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-030

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 7 juin 2015, pour une 7^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser plus de 20 000 \$;

Attendu que la Fondation demande à la Ville de commanditer un ou plusieurs cyclistes au coût de 250 \$ chacun pour une bannière à l'image de la Ville apposée sur le vélo d'un cycliste, de fournir l'eau et l'accès à des toilettes lors du passage des cyclistes dans la municipalité, ainsi que l'assistance du service des incendies, pour la sécurité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton répartie comme suit :

250 \$ à titre de commandite pour la participation d'un cycliste;

100 \$ à titre de contribution pour l'accueil des participants par la fourniture de l'eau;

D'autoriser l'accès aux toilettes situées au parc Donald-Martin, au parc Saint-André ainsi qu'à l'aire de repos située près de la piste cyclable (arrière de la Coopérative Bonemine);

De permettre, pour la sécurité durant l'évènement, l'assistance du service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-031

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, des conseillers suivants, pour le mois de mars 2014 :

M. Patrice Dumont :

- Représentation de la ville à une activité de 24 heures de hockey à la fin du mois d'avril 2015 qui aura lieu à l'aréna d'Acton Vale (Financement d'un organisme local), pour un montant de 180 \$;
- Dégustation de Vins et Fromages Foire agroalimentaire de la région d'Acton le 21 février 2015, pour un montant de 65 \$

M. Yves Arcouette :

- Dégustation de Vins et Fromages Foire agroalimentaire de la région d'Acton le 21 février 2015, pour un montant de 65 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'Item 5.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2015-02-032

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de rechargement de la route Charette. Cette dépense estimée à 84 700 \$ est financée à même les surplus;
- Travaux de rechargement de la rue Gérard-Désilet. Cette dépense estimée à 28 870 \$ est financée à même les surplus;
- Travaux de rechargement du 1^{er} Rang. Cette dépense estimée à 69 700 \$ est financée à même le fonds carrières sablières;
- Travaux de reconfiguration du stationnement du parc Donald-Martin, côté rue Landry. Cette dépense estimée à 25 000 \$ est financée à même les surplus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-033

AUTORISATION À LA COORDONNATRICE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le schéma de couverture de risques de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 13 mai 2007;

Attendu que la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»

Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

Attendu que le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en sécurité incendie.

Attendu que la MRC d'Acton utilisera les cartes d'appels afin d'optimiser les délais d'intervention, les effectifs présents dans les délais requis et à des fins statistiques dans le schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Lavallée appuyé par le conseiller Raymond Bisailon:

Que le conseil autorise la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC d'Acton d'accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale ainsi qu'aux cartes d'appels du central CAUCA, sans toutefois n'en divulguer les informations confidentielles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-034

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FIRME EXP À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT DE LA RUE PELCHAT, PHASE II.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution Rs.2014-09-308 pour y lire ce qui suit :

Attendu que la Ville a, par la résolution 2014-06-232, retenu la proposition de services professionnels de la firme EXP, pour la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour le projet du prolongement de la rue Pelchat, phase II;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MDDEP en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour ce projet;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme EXP à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le projet du prolongement de la rue Pelchat, phase II;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, **au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux**, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-035

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PHASE II DE LA RUE PELCHAT.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution Rs.2014-12-421 pour y lire ce qui suit :

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires selon les modalités du MDDELCC;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville s'engage à faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire. **Un délai maximal de trois (3) ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;**

Que la Ville assure la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier **prévu. Un délai maximal de cinq (5) ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;**

Que la Ville tienne à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;

Que la Ville dépose une attestation spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;

Que la Ville s'engage à inclure dans son plan de gestion de débordement, le prolongement de la rue Pelchat, phase II.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a. Cour municipale – Année 2014
- b. Service d'urbanisme et liste des permis émis.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-02-036

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2015 au 28-01-2015	114 426,78 \$
• Paiements par AccèsD du 01-01-2015 au 31-01-2015	139 856,58 \$
• Salaires et REER pour le mois de janvier 2015	112 662,10 \$

Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de décembre 2014 (2^e partie) • Pour le mois de janvier 2015 	41 337,57 \$ 104 184,95 \$
Grand Total	512 467,98 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-037

RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉ(E)S DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employé(e) s de la somme suivante :

- Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 550.38 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-038

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de 28 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose et appuyé par le conseiller Yves Arcouette :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-039

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE – RH ET COMMUNICATIONS.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste de coordonnatrice, ressources humaines et communication en remplacement d'un congé de maternité d'une durée de 13 mois;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de la directrice générale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Vicky Lessard, à titre de coordonnatrice – Ressources humaines et communication, à compter du 29 janvier 2015 au 5 mars 2016, soit jusqu'au retour au travail de la coordonnatrice en congé de maternité. Madame Lessard occupera un poste à temps complet sur une base contractuelle pour une période déterminée;

D'accepter les clauses du contrat de travail entre la Ville d'Acton Vale et la coordonnatrice temporaire – Ressources humaines et communications;

D'autoriser la greffière et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale ladite entente;

D'annuler la résolution Rs.2014-09-313, qui autorisait l'embauche de madame Élyse Gélinas, pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-040

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2015 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-041

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2015.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2015 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-042

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES ROUTIERS AU DEL.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la fourniture et l'installation de luminaires routiers au DEL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-02-043

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN MONTANT À PAYER, À TITRE DE RÉTROACTIF, À L'ANCIEN DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIES.

Attendu que le contrat de travail de l'ancien directeur du service des incendies se terminait en décembre 2013, soit à l'échéance de la convention collective des pompiers;

Attendu que le nouveau contrat de travail du directeur devait être fait à la signature de la nouvelle convention collective;

Attendu que le contrat de travail du directeur comprenait les mêmes pourcentages d'augmentations octroyés à la convention collective des pompiers, soit 3 %;

Attendu qu'il y aurait lieu de payer, comme rétroactif, l'augmentation de 3% du salaire 2014, pour l'ensemble des heures effectuées lors des interventions et lors de son travail régulier comme cadre;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 1 334.32 \$, à Réjean Messier, à même le poste budgétaire 02-220-00-141, qui représente l'ensemble des heures effectuées en 2014 lors des interventions et du travail régulier comme cadre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA

Rs.2015-02-044

VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations et remerciements aux employés des Services culturels et sportifs pour la tenue de la *Féerie des Neiges* qui a eu lieu le 25 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Richard Plouffe	<ul style="list-style-type: none">• Ayant un terrain aux abords de la rivière Blanche, demande pourquoi le compte de taxes comprend la moitié de la rivière.
M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none">• Demande le montant qui a été accordé pour le gala des Chevaliers de Colomb.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date